

# BAROMETRE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Septembre 2015

■ ■ ■ **Bilan des neuf premiers mois de 2015** : les immatriculations au RCS enregistrent une hausse de 5% (effet de l'immatriculation des auto-entrepreneurs), ainsi que le stock d'entreprises actives à Paris (+1,5%) ; les règlements amiables progressent, soit +4% d'ouvertures de mandats ad hoc et de conciliation, avec une forte diminution des emplois salariés concernés (près de deux fois moins) et des passifs ; augmentation de 5% des ouvertures de sauvegarde et de redressement judiciaire (près de trois fois plus d'emplois salariés concernés) ; stabilité des jugements d'ouverture de liquidations judiciaires ; baisse du volume de décisions rendues en contentieux (-14%) ; stabilité des ordonnances sur requête ; augmentation des ordonnances de référé (+2%) ; et des ordonnances d'injonction de payer (+15%) ; poursuite du développement des règlements amiables des différends. ■ ■ ■

## Inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Paris

**376 488 entreprises en activité au 30 septembre 2015**

Au 30 septembre 2015, le stock d'entreprises actives (376 488) enregistre une hausse de 1,5%, avec 5 516 entreprises supplémentaires en activité à Paris par rapport au 30 septembre 2014.

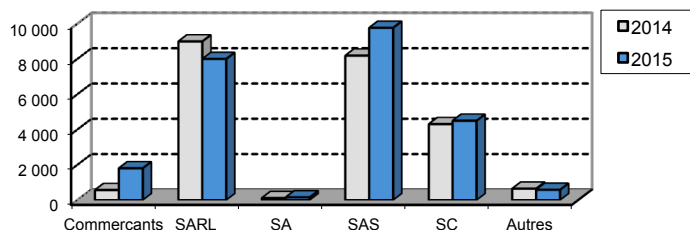
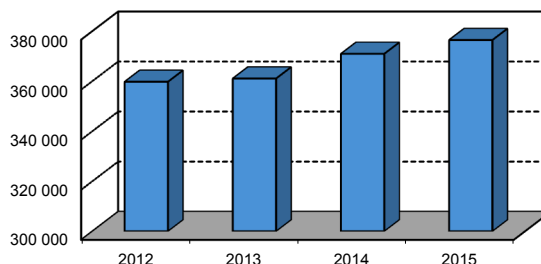
### Immatriculations d'entreprises

Au titre des neuf premiers mois de 2015, le RCS de Paris enregistre l'immatriculation de 23 688 nouvelles entreprises, soit une augmentation de 5% par rapport à 2014. Celle-ci est principalement due aux immatriculations d'auto-entrepreneurs.

### Typologie des dirigeants à la tête des nouvelles entreprises

69% des nouveaux dirigeants sont des hommes, 24% sont des femmes, 7% sont des personnes morales.

Stock des entreprises en activité



### Statut juridique des entreprises commerciales immatriculées

72% des immatriculations concernent des entreprises commerciales. Sont notamment recensées : 32,3% de SARL, 39,5% de SAS, 0,2% de SA ; 7,5% sont des commerçants, des EIRL et des auto-entrepreneurs. Les sociétés civiles représentent 18% des nouvelles entreprises. Les autres statuts juridiques constituent 2,5% des immatriculations : SNC, GIE, GEIE, sociétés d'exercice libéral, coopératives, etc ...

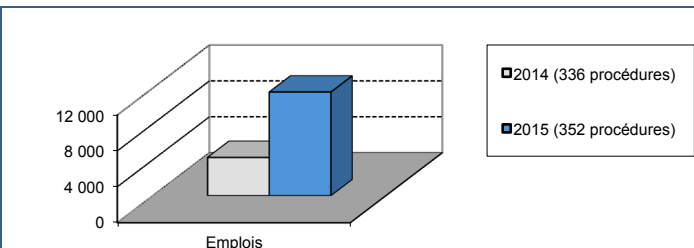
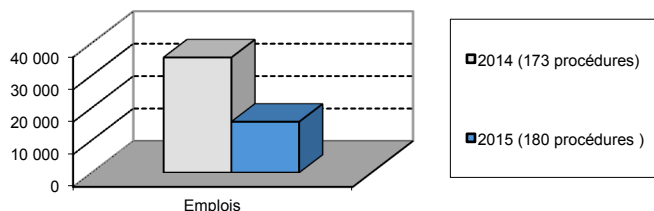
A noter : les créations de SAS enregistrent une hausse de 3,5 points pour les neuf premiers mois de 2015, par rapport à la même période en 2014, au détriment des SARL principalement en recul de 7 points.

## Prévention des entreprises en difficulté

**Détection des difficultés** : 1 300 dossiers d'entreprises en potentielle difficulté ont été ouverts au titre des neuf premiers mois de 2015, soit une baisse de 6% par rapport à 2014.

**Traitement préventif** : 191 demandes de mandat ad hoc et de conciliation ont été présentées au tribunal durant les neuf premiers mois de 2015, soit 7% de plus qu'en 2014. Celles-ci ont donné lieu à l'ouverture de 180 procédures, soit une hausse de 4% par rapport à 2014.

**Emplois et passifs\*** : 15 739 emplois pour les neuf premiers mois de 2015, soit près de deux fois moins qu'en 2014. Le montant des passifs traités dans le cadre de ces procédures ouvertes a porté sur 645 millions € en 2015, contre 4 526 millions € en 2014, même période.



## Procédures d'observation et de traitement des difficultés

**Sauvegardes** : 57 procédures de sauvegarde ont été ouvertes par le tribunal au titre des neuf premiers mois de 2015, soit +16% par rapport à 2014.

**Redressements judiciaires** : 295 procédures ont été ouvertes pour les neuf premiers mois de 2015, contre 287 procédures ouvertes en 2014, soit une hausse de 3%.

**Emplois\*** : 11 558 salariés\* concernés par ces procédures pour les neuf premiers mois de 2015, soit près de trois fois plus qu'en 2014.

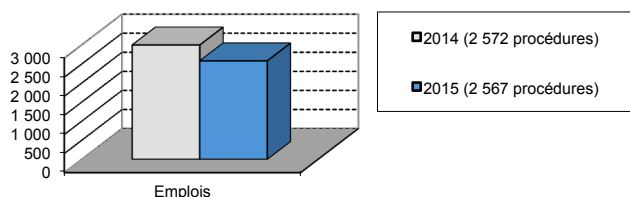
**Plans en cours** : 918 plans (sauvegarde, continuation ou cession) sont en cours d'exécution au 30 septembre 2015, contre 874 au 30 septembre 2014, soit +5%.

## Liquidations judiciaires

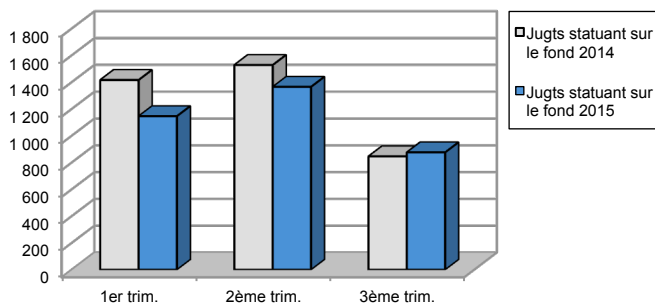
**Jugements d'ouverture** : 2 567 jugements d'ouverture ont été prononcés au titre des neuf premiers mois de 2015, soit un volume stable en comparaison avec 2014, même période.

**Emplois\* concernés** : 2 584 salariés, à comparer avec 3 032 en 2014, soit une baisse de 15%. Moyenne d'un salarié par procédure.

**Procédures en cours** : 7 406 procédures sont en cours devant le tribunal au 30 septembre 2015. 2 910 procédures ont été clôturées en 2015, soit une hausse de 25% par rapport à 2014, même période. Le taux de rotation des dossiers est de 23 mois (stock/clôtures).



\* Il s'agit des emplois/passifs déclarés ou connus.



### Contentieux

**Stock des affaires en cours :** 8 048 affaires sont en cours au 30 septembre 2015 (outre 993 affaires de caisses de retraite), contre 8 009 au 30 septembre 2014 (outre 842 affaires de caisses de retraite).

**Jugements prononcés \* :** 4 888 jugements ont été prononcés (dont 3 390 statuant sur le fond)\* au titre des neuf premiers mois de 2015, contre 5 670 en 2014 (dont 3 793 statuant sur le fond).

### Mesures d'instruction (fond/référé)

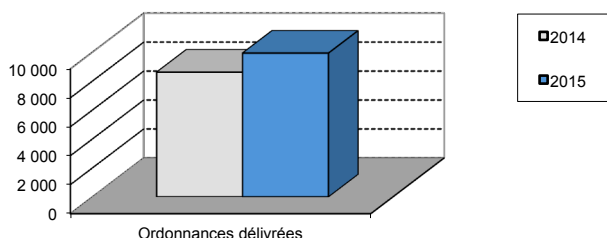
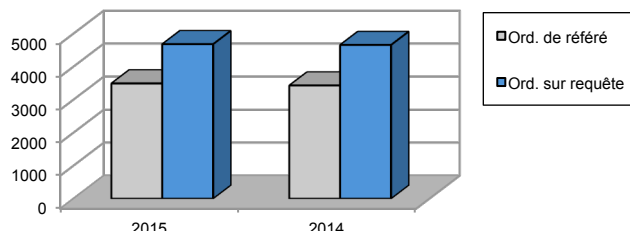
116 mesures d'instruction ont été ordonnées durant les neuf premiers mois de 2015, contre 114 en 2014, soit +2%. 67 rapports ont été remis. Les mesures d'instruction en cours étant de 227, le délai moyen de traitement est de 30 mois.

\* Ces données excluent les 951 jugements de caisses de retraite prononcés en 2015.

### Ordonnances rendues

**Référés :** 3 495 ordonnances de référé ont été rendues en 2015, soit une augmentation de 2% par rapport à 2014, même période. Le taux d'acceptation s'établit à 67% (contre 69% en 2014). Elles ont traité des demandes totales de 353 millions €.

**Ordonnances sur requête :** 4 033 ordonnances sur requête ont été rendues durant les neuf premiers mois de 2015, dont 652 rendues par le juge contrôleur des mesures d'instruction, 1 595 ordonnances relevant de la juridiction du président et 2 438 ordonnances sur requête relatives au RCS, parmi lesquelles 146 nominations de commissaire aux apports. Les ordonnances sur requête sont stables par rapport à la même période en 2014.



### Ordonnances d'injonction de payer

9 940 ordonnances d'injonction de payer ont été délivrées par le tribunal au titre des neuf premiers mois de 2015, soit 15% de plus qu'en 2014 ; les décisions ont porté sur 91 millions € au titre des neuf premiers mois de 2015 (81 millions € en 2014), soit 9 300 € par ordonnance (9 350 € en 2014).

Le taux de rejet moyen des ordonnances d'injonction de payer s'élève à 7,7% au titre des neuf premiers mois de 2015, contre 6,9% en 2014. Le taux d'opposition est de 4,5% au titre des neuf premiers mois de 2015 (5,7% en 2014).

### Modes amiables de règlement des différends

Au titre des neuf premiers mois de 2015, 895 procédures de conciliation ont été ouvertes, à comparer avec 676 en 2014, soit une hausse de 32%.

### Conciliations engagées

2014	676
2015	895

Recours et infirmations	2013		2014	
	Taux de recours	Taux d'infirmation	Taux de recours	Taux d'infirmation
Jugements au fond (1)	17,4%	4,6%	17,7%	4,0%
Référés	3,4%	0,8%	2,9%	0,8%
Procédures collectives	0,7%	0,4%	0,9%	0,4%
Injonctions de payer	5,7%		5,4%	

(1) hors caisses de retraite

### Recours, oppositions et infirmations en 2014

En 2014, le tribunal a rendu 5 578 décisions relatives aux litiges au fond ; pendant la même période, 987 ont fait l'objet d'un appel, soit 17,7% ; 222 ont été infirmées par la Cour d'appel, soit 4,0%.

En 2014, 4 717 ordonnances ont été rendues en référé ; pendant la même période, 138 ont fait l'objet d'un appel, soit 2,9% ; 40 ont été infirmées, soit 0,8%.

Sur les 14 868 décisions rendues en procédures collectives\*, 128 ont fait l'objet d'un recours, soit 0,9%, et 61 ont été infirmées, soit 0,4%.

Sur les 12 149 ordonnances rendues en matière d'injonction de payer, 661 ont fait l'objet d'une opposition, soit 5,4%.

Sur les 7 113 ordonnances rendues par les juges commissaires\*\*, 77 ont fait l'objet d'un recours, soit 1,1%.

\* y compris les ordonnances de vente et les créances contestées.

\*\* hors ordonnances de vente et créances contestées.

Source : greffe du tribunal de commerce de Paris

Le tribunal de commerce de Paris est la première juridiction commerciale de France par le nombre de ses décisions et ses effectifs. Il a rendu 62 450 décisions en 2014. Il est composé de 172 juges bénévoles élus. Les juges, chefs d'entreprise ou cadres dirigeants, sont tous issus du monde de l'entreprise. Le tribunal de commerce assure quatre missions :

- la résolution des litiges entre commerçants, sociétés commerciales et groupes internationaux et des litiges relatifs aux actes de commerce ;
- le traitement des difficultés des entreprises : procédures de négociation confidentielles ou procédures publiques de sauvegarde et de redressement judiciaire pouvant aboutir à un plan, une cession ou une liquidation ;
- la détection préventive des difficultés des entreprises ;
- le contrôle du registre du commerce et des sociétés et des registres légaux tenu par le greffier du tribunal.

Le greffe est une société civile professionnelle de 221 salariés, dont 49 commis-greffiers assermentés, dirigée par quatre greffiers associés officiers publics et ministériels nommés par le Garde des Sceaux. Le greffier assure une double mission juridique et judiciaire. Structure assistant les juges du tribunal de commerce, le greffe gère l'ensemble des registres des entreprises, notamment le registre du commerce des sociétés où sont immatriculées 363 660 entreprises en activité dans Paris intra-muros. Tous dossiers confondus, le greffe de Paris a traité en 2014, près de 130 300 formalités légales au registre du commerce et des sociétés, et a enregistré plus de 63 000 inscriptions de privilèges et de nantissements.

Sur le site [www.greffe-tc-paris.fr](http://www.greffe-tc-paris.fr), qui a enregistré plus de 3 millions de consultations uniques en 2014, le greffe propose 350 fiches pratiques sur les démarches auprès de ses services et du tribunal de commerce ; il leur permet de réaliser des formalités légales de façon dématérialisée.

